

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1896)
Heft: 3

Rubrik: Assemblée générale du 2 avril 1896, petite salle de l'Institut
Autor: Groscurin, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 2 Avril 1896, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle la perte que notre Société vient de faire en la personne de M. Goll, maître à l'Ecole professionnelle. Grâce à la droiture de son caractère, à son excellent cœur, Jean-Jacques Goll laisse parmi ses collègues d'unanimes regrets. Nous gardons de lui le souvenir d'un collègue aimable et spirituel, d'un ami dévoué.

L'Assemblée se lève en signe de deuil.

2° Discussion du travail de M. Baatard, sur l'Ecole complémentaire.

M. *Baatard* remet la présidence à M. *Hunsinger*.

Il est donné lecture d'une lettre du Rapporteur général pour le Congrès, M. *Vignier*, qui regrette de ne pouvoir assister à la séance et désire formuler quelques observations au sujet du mémoire de M. Baatard.

M. *Vignier* se demande si l'Etat doit se faire maître d'apprentissage, et il émet la crainte qu'en entrant dans cette voie on ne verse dans un étatisme dangereux. Ne vaudrait-il pas mieux avoir recours à l'initiative privée soutenue par le concours financier de l'Etat?

M. Vignier estime d'ailleurs que la réorganisation de l'apprentissage et celle de l'école complémentaire sont deux questions distinctes.

M. Baatard répond aux objections de M. Vignier en citant des passages de son rapport (pages 13 et 14 du Bulletin n° 2) et démontre que l'enseignement complémentaire manque son but s'il ne s'adapte pas étroitement aux besoins de l'apprentissage.

MM. Hunsinger et Golay appuient chaleureusement les conclusions du rapport de M. Baatard.

En votation, ces conclusions sont adoptées par l'Assemblée, sans modification et à l'unanimité.

3° Rapport de M. Sigg sur l'enseignement éducatif.

M. Sigg est absent et n'a envoyé aucun rapport.

L'Assemblée charge MM. Hunsinger et Lagotala de se rendre immédiatement chez M. Sigg. Ces délégués reviennent, au bout d'une $\frac{1}{2}$ heure, avec la promesse que le rapport sera fait dans les huit jours. L'Assemblée décide de remettre à une commission le soin de voir la suite à donner à ce travail. Cette commission est composée du Comité, de M^{me} Choberg et Bossus, de M^{lle} Métral et de MM. Sené et Golay.

En attendant le retour des délégués, MM. Sené et Mégard ont exposé quelques idées sur la diction et la lecture expressive.

Séance levée à 4 h. $\frac{1}{2}$.

LOUIS GROSGURIN.

Procès-verbal de la Commission chargée d'examiner le mémoire de M. Sigg, sur l'enseignement éducatif.

La Commission a reçu le mémoire de M. Sigg, dans sa réunion du 16 avril.

Tout en approuvant d'une manière générale ce travail, elle prie M. Sigg de le compléter, avant de l'envoyer à M. Guex, en développant en quelques lignes les points suivants :

Il ne suffit pas que les facultés de l'enfant soient cultivées d'une manière rationnelle et harmonieusement développées pour faire de lui un être moral ; il faut encore que sa volonté soit orientée vers le bien.